



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appel à projets porté par :

**La Direction Régionale de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement Bretagne (DREAL),**

La région académique Bretagne

L'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS)

2024

Promouvoir la santé et le bien-être des élèves :

**Accompagnement des enseignants pour le
déploiement de projets d'éducation à et
dans la nature**

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au
vendredi 19 avril 2024 à 12 h**

Les demandes parvenant postérieurement à la date limite de dépôt ne seront instruites que si des crédits restent disponibles.



Table des matières :

1	Contexte et enjeux.....	3
2	Objectifs visés par l'appel à projets.....	4
3	Éligibilité des candidats.....	4
4	Attendus des projets.....	5
5	Critères d'exclusion de l'appel à projets.....	7
6	Modalités de dépôt des candidatures.....	7
7	Modalités d'examen et de sélection des dossiers.....	8
8	Annexes.....	8
	Annexe 1 – Soutien et accompagnement à disposition des candidats.....	9
	Annexe 2 – Modèle de lettre d'engagement.....	10

Contexte et enjeux

Cet appel à projets s'inscrit dans 2 cadres politiques et partenariaux associant la DREAL, la Région académique et l'ARS :

- **La charte régionale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (2020-2024)**, d'une part :

Cette Charte porte l'ambition de la mise en mouvement des citoyens vers une transition écologique et solidaire réussie sur des thématiques variées (eau et biodiversité ; consommation ; mobilité ; énergie ; santé ; alimentation...)

- **Le Plan régional santé environnement 2023-2027, d'autre part :**

La priorité 9 du PRSE vise en particulier à faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé, notamment en développement des actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature, et ce dès le plus jeune âge.

L'environnement et la biodiversité sont en effet des déterminants majeurs de notre santé. L'urbanisation croissante et la sédentarisation des modes de vie ont cependant transformé en profondeur la relation de l'homme avec son environnement naturel et la conscience que sa survie dépend de ressources que la nature lui apporte. La pandémie de Covid-19 a récemment rappelé les liens étroits entre santé humaine, santé animale et état écologique global. Ce signal d'alarme nous incite à repenser notre relation avec le vivant. Le concept « One Health » (« une seule santé » en français), est mis en avant depuis les années 2000 pour promouvoir une « approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes ». Il tient compte des impacts positifs et négatifs de l'Homme sur la nature et réciproquement. Les atteintes aux écosystèmes et à la biodiversité, le changement climatique, participent à l'augmentation des maladies, notamment infectieuses (propagation d'espèces végétales ou animales vectrices, moustiques, tiques...).

Ces dernières années, nombre de documents scientifiques ont été produits sur les bienfaits de la nature sur la santé. Le syndrome du manque de nature (nature deficit disorder) a été mis en lumière en 2005 par un journaliste américain, Richard Louv, qui fait un parallèle entre la multiplication, en une génération, des troubles physiques et psychiques chez les enfants, et la modification des liens entre l'homme et la nature. Un manque de contact avec la nature peut entraîner une hausse des troubles anxieux et dépressifs, de l'obésité et des maladies cardiovasculaires, ainsi qu'une hausse des troubles du comportement et une baisse des performances cognitives. Les sorties en plein air sont sources de santé, de bien-être et de plaisir. Développer une approche éducative en plein air en s'inscrivant dans un mouvement culturel et éducatif en milieu naturel, est un moyen d'initier des apprentissages, de développer les compétences et l'autonomie, mais également d'ouvrir la conscience environnementale. Cette approche revêt un intérêt particulier en Bretagne, en raison notamment de la qualité et de la diversité de ses zones naturelles (forêt, landes, littoral...).

De nombreuses recherches récentes montrent également les bénéfices de la classe dehors, sur la motivation des élèves et des professeurs mais aussi sur les résultats scolaires : renforcement du langage, meilleure maîtrise des concepts en mathématiques et en sciences, plus grande capacité de communiquer, développement de la coopération au sein de la classe... La prise de conscience de notre lien à la nature est également un préalable au développement de la conscience écologique.

Pour autant, il est difficile pour les enseignants de se lancer seuls dans une démarche d'école dehors : ils s'interrogent, à juste titre, sur les risques d'accidents, les normes d'encadrement, le matériel à emporter, la météo, le regard des parents, des collègues...

Objectifs visés par l'appel à projets

L'appel à projets vise à financer l'accompagnement, par des structures d'éducation à l'environnement et à la santé, de projets pédagogiques portés par les enseignants. Il répond aux grands enjeux suivants :

- Soutenir la mise en place d'une démarche de pédagogie active auprès des élèves, s'appuyant sur un **contact direct, régulier, et sensible** avec la nature, afin de :
 - renouer le contact des élèves avec le milieu naturel, améliorer leur santé et leur bien-être, favoriser les capacités psychomotrices, la régulation émotionnelle, la concentration, l'autonomie et la confiance en soi, des capacités d'initiative, de créativité, de coopération...
 - développer les compétences psychosociales ou CPS¹ (cognitives, émotionnelles et sociales), facteur clé de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale et permettant d'améliorer les relations à soi et aux autres,
 - construire chez les élèves une connaissance de leur patrimoine naturel de proximité et éveiller les consciences, pour développer leur éco-citoyenneté
 - améliorer le climat de la classe,
 - permettre aux enseignants de disposer d'outils méthodologiques et d'un socle de connaissances naturalistes et de santé, ainsi que d'expériences facilitant le partage avec les élèves et les réponses à leurs interrogations, qu'ils pourront par la suite réutiliser et transmettre,
 - lever les freins et les difficultés de mise en place de l'école dehors par une aide à l'organisation des sorties,
 - par la suite, permettre à d'autres enseignants de s'appuyer sur cette expérience pour disposer de ressources adaptées et réaliser leur propre projet.
- Faire émerger des projets innovants et créer des relations de travail plus étroites entre des établissements d'enseignement, les associations d'éducation et de protection de l'environnement et celles d'éducation à la santé
- Contribuer à créer une dynamique territoriale / régionale en s'appuyant sur les environnements de proximité
- Accompagner un changement de pratiques favorables à la santé (élèves et équipes éducatives)
- Accompagner la création d'un environnement favorable à la santé pour l'ensemble des usagers de l'école, adultes et enfants

Éligibilité des candidats

Peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État, les associations de type Loi 1901 à but non lucratif, agréées ou non, enregistrées au Registre National des Associations (RNA) et dont le siège social est implanté en Bretagne.

Sont ciblées par cet appel à projets les associations à compétences en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable et/ou de promotion de la santé, intervenant sur le territoire régional.

Plusieurs associations peuvent intervenir de concert auprès d'un même établissement de façon complémentaire, selon leurs domaines de compétence. Elles devront alors présenter chacune une demande de subventions ou désigner l'une d'entre elles comme pilote du projet.

¹ CPS cognitives : capacité à avoir conscience de soi ; maîtrise de soi ; capacité à prendre des décisions constructives.

CPS émotionnelles : capacité à comprendre et identifier ses émotions et son stress ; à réguler ses émotions ; à gérer son stress.

CPS sociales : capacité à communiquer de façon constructive ; à développer des relations ; à résoudre des difficultés

Attendus des projets

Il est attendu que les projets proposés dans le cadre de cet appel à projets :

➤ **Respectent une méthodologie en 4 étapes :**

- Phase de préfiguration (en amont du dépôt du dossier de candidature)
 - Identification des établissements et équipes pédagogiques partenaires
 - Co-construction du projet pédagogique avec les enseignants partenaires, et notamment :
 - Repérage et choix du ou des lieux(x) de nature, si possible à moins de 20 min à pied de l'établissement (bois ou forêt, prairie ou clairière, bosquet, ruisseau, parc urbain.). Dans le cas où la configuration des lieux le permet, un projet dans l'enceinte de l'établissement (parc, cour, coin nature...) est également envisageable ;
 - Préparation et formalisation des grandes lignes du programme d'action.
- Phase de préparation (en amont de la rentrée scolaire 2024)
 - Programmation des jours de sortie et des temps de préparation ;
 - Identification des apports pédagogiques possibles et préparation matérielle du projet ;
 - Identification des éventuels acteurs à associer au projet ;
 - Information de la collectivité locale.
- Phase de mise en œuvre (tout au long de l'année scolaire 2024-2025)
- Phase de restitution et évaluation (d'ici septembre 2025)

➤ **Répondent aux principes de promotion de la santé** et contribuent à réduire les inégalités de santé. Les actions devront donc se fonder sur la participation des populations, privilégier le renforcement des ressources personnelles et sociales des personnes, favoriser une approche positive et globale de la santé, tenant compte de tous ses déterminants. Les actions doivent également s'inscrire dans la durée.

➤ **Répondent aux objectifs de l'éducation à l'environnement et au développement durable**, en permettant aux élèves d'acquérir des connaissances et compétences sur leur environnement naturel, de pratiquer des démarches scientifiques et de rencontrer des acteurs de l'EDD, afin de permettre aux élèves d'acquérir des compétences citoyennes pour faire des choix responsables face aux enjeux et mutations du 21^e siècle.

➤ **Répondent aux objectifs de l'éducation à et dans la nature**

Aussi, le contact avec la nature sera régulier. Au moins 5 séances seront prévues, avec une répartition tout au long de l'année scolaire et une intégration dans la programmation pédagogique. Il s'agit également de permettre au jeune de découvrir par lui-même, en utilisant la nature comme support d'apprentissage des matières académiques. Le programme devra donc prévoir des temps qui alternent les apprentissages disciplinaires et naturalistes avec des temps libres dans l'environnement.

Enfin, afin d'amener une réflexion plus aboutie sur les enjeux de santé à l'école, une séance avec les élèves sera dédiée à un échange autour de leurs besoins physiologiques, leurs besoins

quotidiens en termes d'activités extérieures, les bénéfices apportés par le « dehors » sur leur santé mentale et physique (se sentir bien dans leur corps et dans leur tête).

➤ **Associent l'ensemble des acteurs et s'appuient sur un travail multi-partenarial** visant à créer une réelle dynamique de territoire :

- Collectivités locales : que le terrain choisi soit public ou non, la municipalité sera informée du projet de l'école et pourra s'impliquer si elle le souhaite. Lorsque la collectivité est intégrée à un contrat local de santé (CLS), l'opérateur veillera également à informer le chargé de mission du CLS concerné (liste en annexe)
- Parents : a minima une communication auprès des parents sera faite en début d'année scolaire, pour expliquer la démarche, les bienfaits des sorties pour les enfants en lien avec les apprentissages référencés dans les programmes officiels, et pour qu'ils puissent anticiper et prévoir des tenues vestimentaires adaptées.
- Acteurs de l'éducation, de la santé et de l'environnement/biodiversité, dans une optique de conciliation / d'approche des enjeux globale.

➤ **Prévoient la réalisation d'un bilan/évaluation, ainsi qu'un support de valorisation de l'action**

Lors des séances dans la nature, l'association et les enseignants veilleront à noter, selon une fiche de suivi qui sera proposée aux lauréats en début de projet, les principales observations sur le comportement des élèves, les progrès constatés (compétences transversales et disciplinaires) à la fois lors des sorties, mais également de retour en classe (comportements individuels, sociabilité, psychomotricité, langage, créativité... selon les objectifs opérationnels choisis), les découvertes spontanées et les retours des élèves, les bénéfices en termes de santé et bien-être et de développement des compétences psychosociales.

Des prises de vues régulières et traces écrites adaptées faciliteront la phase de restitution.

Les projets veilleront à prévoir **une rétro-information de la collectivité et des familles en fin d'action.**

Des temps d'échange seront programmés dans le courant de l'année scolaire entre les porteurs de projets, la Région académique, l'ARS et la DREAL. Les porteurs de projets s'engagent à participer à cette dynamique régionale.

L'association remettra en fin d'action :

- Un **rapport méthodologique** synthétique illustré présentant (format pdf) :
 - les parties prenantes du projet, les acteurs éventuellement rencontrés (élu, propriétaire du terrain, bassin versant, autres associations...)
 - les étapes de la mise en œuvre du projet, en précisant les méthodes utilisées à chaque étape, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, la communication conduite autour du projet,
 - des extraits littéraux de paroles des acteurs du projet, et en particulier des élèves,
 - l'intérêt pédagogique de la démarche du point de vue des différents acteurs et les liens avec les programmes scolaires
 - les bénéfices en termes de santé et bien-être, dans une approche de santé globale
 - une rubrique « Si c'était à refaire... » exposant les points forts et les points d'amélioration de cette expérience.
 - les suites envisagées (par l'association et par les enseignants)

- **Une ou plusieurs fiche(s) descriptive(s) d'activité(s) pédagogique(s)** en lien avec les programmes (ex : repérage dans l'espace / lecture de paysage, caractéristiques du monde du vivant, ses interactions sa diversité...)
- **Un support de communication synthétique** permettant de valoriser le retour des élèves (leurs découvertes, leurs ressentis...) et des enseignants (sur le climat de classe, les progressions des élèves, son expertise pédagogique sur le projet...), par exemple une vidéo amateur (format court de 3 à 5 min)

Ces 3 supports (rapport méthodologique, fiche d'activité, support de communication) seront transmis par Internet et pourront être publiés sur le site internet des institutions, afin de partager cette expérience. Les associations s'assureront que les prises de vues effectuées respectent le droit à l'image (autorisations signées par les parents).

Un bilan financier de l'action devra par ailleurs être remis par l'association au plus tard le 30 juin 2025 (Cerfa n°15059*2 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180>).

Critères d'exclusion de l'appel à projets

Sont exclus de cet appel à projets :

- les demandes d'aides au fonctionnement courant des associations,
- les actions de conseil personnalisé, les actions de formation à titre principal (concernant un public très restreint et de technicité élevée), le financement de points d'accueil ou d'information,
- les publications ou rencontres techniques destinées à un public trop restreint ou spécialisé...
- les projets d'investissements (réalisation de travaux, achat de matériaux, etc), et l'acquisition de matériel non pédagogique ou représentant la majorité de la subvention demandée,
- les actions financées par ailleurs par le Ministère de la Transition écologique ou la DREAL ou l'Agence régionale de santé
- les projets incomplets ou transmis hors délai.

Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être déposés en ligne via la plateforme « Démarches simplifiées » : (chaque association ne doit déposer qu'un seul dossier).

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-dreal-rectorat-ars-bretagne>

Les pièces à joindre aux candidatures sont les suivantes :

- Une lettre de demande et d'engagement officielle, signée conjointement par le représentant légal de l'association et le représentant de l'établissement (modèle en annexe 2) ;
- Un budget prévisionnel détaillé du projet et son plan de financement ;
- Le budget total sera rapporté au nombre de classes accompagnées ;
- Le budget prévisionnel 2024 de l'association ;
- Le rapport d'activité et le rapport financier approuvé par la dernière assemblée générale ;
- Un RIB de l'association : l'intitulé y figurant doit être le même que celui figurant sur le dossier de candidature ;

- Une copie des statuts de l'association en cas de première demande ou de modification des statuts au cours des dernières années ;
- Le bilan des actions financées par la DREAL en 2022 et 2023, le cas échéant.

Modalités d'examen et de sélection des dossiers

L'instruction des dossiers sera réalisée suite à la clôture du délai de dépôt des candidatures, afin de vérifier notamment la complétude du dossier et l'éligibilité du projet en fonction des orientations prioritaires.

La DREAL Bretagne, l'ARS et la Région académique seront particulièrement attentifs :

- à la transmission de méthode et outil permettant en lien avec la santé environnement,
- à la qualité et à la diversité du partenariat, envisagé (établissement, collectivité, associations, autres acteurs du territoire)
- aux actions à impact collectif, qui contribuent à une évolution des comportements;
- au rayonnement de cette action dans et hors l'école.
- à une continuité entre les temps scolaire et périscolaire
- à une vision du parcours de l'élève (inter-degré, parcours éducatif)
- à l'articulation avec d'autres projets : Aires terrestres et marines éducatives, labellisation « École/Établissement engagé dans une démarche de développement durable » (E3D), École établissements engagés dans une démarche École promotrice de santé, labellisation Edu'santé, Contrat locaux de santé, aménagements de coins nature...
- à une diversité territoriale des projets et des profils des établissements et élèves concernés
- à la qualification des intervenants en matière d'éducation à l'environnement, au développement durable et/ou de promotion de la santé

Une commission d'attribution se réunira 2^e quinzaine d'avril pour étudier l'ensemble des dossiers déposés.

Les décisions de financement seront communiquées en mai 2024.

Les montants des aides accordées par la commission seront définis en fonction de l'enveloppe de crédits disponibles, des budgets présentés au dossier de candidature et de l'importance de l'action. À titre indicatif, ils se situent généralement dans une fourchette comprise entre 2 000 et 5 000 €. Selon la nature et l'ampleur du projet présenté, la subvention accordée pourra aller au-delà ou en deçà de cette fourchette.

Annexes :

1 : contacts utiles

2 : modèle de lettre d'engagement

Annexe 1 – Soutien et accompagnement à disposition des candidats

Les référents de la DREAL de l'Agence régionale de santé sont à la disposition des associations porteuses des projets, tant en phase de préparation du projet qu'en phase de mise en œuvre.

- DREAL Bretagne : Caroline BUHOT - caroline.buhot@developpement-durable.gouv.fr - Tél : 33(0)2 99 33 43 24
- ARS : Anne VIDY - anne.vidy@ars.sante.fr - Tél : 06 66 56 64 58

- **Pour les établissements publics**

Les enseignants peuvent se rapprocher de la région académique :

Côtes d'Armor :

- Vincent Flochel, Inspecteur de l'Éducation nationale EDD : Vincent.Flochel@ac-rennes.fr
- Guillaume Le Cam, coordonnateur départemental EDD : Guillaume.Le-Cam1@ac-rennes.fr

Finistère :

- Dominique Doreau, Inspecteur de l'Éducation nationale EDD : Dominique.Doreau@ac-rennes.fr
- Julien Bouzeloc, coordonnateur départemental EDD : julien.bouzeloc@ac-rennes.fr

Ille-et-Vilaine :

- Alain Landeau, Inspecteur de l'Éducation nationale EDD : Alain.Landeau@ac-rennes.fr
- Soazig Thebault, coordonnatrice départementale EDD : Soazig.Le-Berre@ac-rennes.fr

Morbihan :

- Jean-René Léandri, Inspecteur de l'Éducation nationale EDD : jean-rene.leandri@ac-rennes.fr
- Aline Boulc'h, coordonnatrice départementale EDD 2nd degré : Aline.Boulc-H@ac-rennes.fr

- **Pour les établissements privés**

Les enseignants peuvent se rapprocher des directions départementales de l'enseignement catholique :

- ddec22@enseignement-catholique.bzh
- ddec29@enseignement-catholique.bzh
- ddec35@enseignement-catholique.bzh
- ddec56@enseignement-catholique.bzh

Annexe 2 – Modèle de lettre d’engagement

Je dépose la candidature de mon association pour accompagner un/des enseignants pour le déploiement de projets d’éducation à et dans la nature

Je m’engage à respecter le cadre de l’appel à projets 2024

Je m’engage à participer à la dynamique régionale et à partager mon expérience avec les autres porteurs de projets

▪ Désignation du gestionnaire de l’association postulante :

Coordonnées :

Nom, prénom, fonction de la personne contact :

Téléphone :

Mail :

Signature :

▪ Désignation de l’établissement d’enseignement à accompagner :

Nom de l’établissement :

Coordonnées :

Nom, prénom, fonction de l’enseignant :

Téléphone :

Mail :

Signature :